

J'aimerais parler brièvement de quelques observations du député de Timiskaming (M. Peters), qu'il a faites hier soir. Ses remarques m'ont beaucoup impressionné et comme, de fait, nous avons un gouvernement de coalition, je crois que les honorables vis-à-vis pourraient tirer profit des déclarations de députés comme celui de Timiskaming, quoiqu'il soit peut-être un peu trop terre à terre à leur goût. Puis-je rappeler brièvement une déclaration qu'il a faite et qui est consignée au compte rendu à la page 1072, et je cite:

Pourquoi devrions-nous permettre aux provinces de décider des critères? ... Pourquoi mettre en œuvre ce programme d'investissements pour les projets d'hiver par réglementation plutôt que par législation?

Lorsqu'on discute de choses comme celles-ci, il est temps que nous constatons que, c'est ainsi que le gouvernement a agi dernièrement. Il fonctionne par décrets, arrêtés en conseil et règlements; il ne permet même pas à ses propres députés de faire œuvre utile, et encore moins aux autres députés de cette noble institution qui ont droit à ce qu'on les écoute lorsqu'ils interviennent sur des questions de politique et qu'ils exposent leurs propres points de vue.

Il me semble en effet que le ministre des Finances (M. Turner), a abdiqué sa responsabilité lorsqu'il a essayé de donner une ligne de conduite à notre pays en matière financière. Les provinces, comme le député de Don Valley l'a fait remarquer, dans bien des cas, agissent conformément à des mesures budgétaires qui sont destinées à créer le plein emploi, et pourtant doivent accuser un déficit, alors que le ministre des Finances, lui, peut démontrer qu'il accuse un surplus de 600 millions de dollars. Bien souvent, le ministre des Finances me rappelle un autre grand explorateur, Christophe Colomb. Lui aussi, il a quitté le port sans savoir où il allait; en arrivant, il ignorait où il se trouvait, et lorsqu'il s'en est retourné, il ne pouvait dire d'où il venait. Il a fait tout cela avec de l'argent emprunté, comme le ministre des Finances. Je déclare que le gouvernement ne peut éternellement agir par règlements, décrets en conseil etc. Il doit proposer des lois et sérieusement consulter les députés.

Regardant les buts et objectifs des projets d'emplois d'hiver et la participation des provinces, je suis frappé par le fait qu'un autre ministère n'a pas été beaucoup consulté. Je veux parler du ministère qui est surtout responsable des projets régionaux et qui, de part sa nature, participe aux programmes d'infrastructure, aux projets de stimulation de l'industrie et aux programmes d'emplois d'hiver. A mon avis, c'est ce ministère que l'on vante tant, le ministère de l'Expansion économique régionale, qu'il faudra entendre et dont il faudrait intégrer les objectifs si l'on veut aboutir à des projets d'emplois d'hiver logiques et efficaces.

Venant de parler du ministère de l'Expansion économique régionale, je voudrais brièvement parler de la politique que notre parti a proposée pour que l'on aboutisse à des programmes d'emplois d'hiver constructifs, pour résoudre le problème du chômage et pour essayer de coordonner et de donner une certaine orientation à la gestion de notre économie. Malheureusement, le ministre n'a pratiquement rien dit jusqu'ici dans ses déclarations politiques. Le ministre n'est pas le seul à blâmer, je sais qu'il se trouve à la tête d'un ministère vaste et complexe et qu'il y a beaucoup de mécontentement et d'agitation. Je pense que nous avons néanmoins le droit de savoir approximativement ce que le ministre a l'intention de faire pour réaliser d'une manière constructive cette formidable

Subsides

nouvelle idée de la décentralisation qu'il a empruntée à notre parti.

Je vois qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur. Puis-je continuer ou est-ce que ce sera l'heure des bills privés?

M. l'Orateur adjoint: Peut-être devrais-je déclarer qu'il est 5 heures.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-124, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (n° 1).

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Ottawa le 8 février 1973

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 8 février, à 5h45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire administratif du Gouverneur général,
André Garneau,

Brigadier Général.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—L'agriculture—L'aide financière au programme de réserves foncières de la Saskatchewan; le député de Okanagan Boundary (M. Whittaker)—Les travaux publics—Le coulage d'épaves dans le lac Okanagan—La question du renflouement; le député de Sault Sainte-Marie (M. Symes)—L'industrie—La menace de fermeture de l'usine de l'Abitibi Pulp and Paper Company à Sault-Sainte-Marie—Les subventions octroyées à l'entreprise.

• (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites à l'ordre du